EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI (ECT)

Ça y est, l'extension des consignes de tri à tous les emballages est maintenant engagée sur le territoire de la CCJLVD. Elle est effective depuis le 1er avril 2019.

L'objectif est de simplifier le geste de tri. La consigne est simple : « Chez vous tous les emballages se trient ! ». Il vous est désormais possible de déposer tous les emballages (pot de yaourt, barquette de fruits, sachet de produit congelé,…), sans exception, sur les 25 points d'apport volontaire (PAV) du territoire communautaire.

Lancement de l'ECT à AUBIGNOSC

Cette ECT doit aussi permettre de susciter un nouvel intérêt pour le tri sélectif. Sa mise en place est un **enjeu crucial** en terme **environnemental** mais aussi en terme **financier**.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX : Cette ECT à tous les emballages vous permet d'agir concrètement en faveur de l'environnement (préservation des ressources naturelles et économie d'énergie). Cela favorise aussi l'économie circulaire car les emballages triés sont ensuite réutilisés et transformés en nouvelles matières. Ainsi, les déchets des uns deviennent les matières premières des autres.

ENJEUX FINANCIERS : Le tri sélectif comporte aussi des enjeux économiques. Vous devez d'ores et déjà avoir un chiffre à l'esprit, en ce qui concerne le territoire de notre Communauté de communes, selon les données fournies par le SYDEVOM, une tonne d'ordures ménagères enfouie coûte environ 260 € alors que la collecte et le traitement d'une tonne de déchets recyclables ne coûte en moyenne que 135 €.

La collecte et le traitement d'une tonne de déchets recyclables coûte en moyenne 135 €

Une tonne d'ordures ménagères enfouie coûte environ 260 €

Alors n'hésitez plus et triez !